

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean-Est, tenue le lundi 3 octobre 2016 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE :	M. RÉJEAN BOUCHARD
LE MAIRE-SUPPLÉANT :	M. MARC-ANTOINE FORTIN
LES CONSEILLERS :	M. YVAN THÉRIAULT
	M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
	M. BERTHOLD TREMBLAY
	M. MAGELLA DUCHESNE
	M. DOMINIQUE COTÉ

membres de ce Conseil et formant quorum.

Assiste également à la séance MME RACHEL BOURGET, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

180.10.16

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par la directrice générale en ajoutant à Affaires diverses le point suivant : A) *Avis de motion pour un règlement concernant la construction et l'entretien des fossés de chemins et entrées privées (voies charretières).*

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU MARDI 6 SEPTEMBRE 2016

La directrice générale donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du mardi 6 septembre 2016.

181.10.16

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le mardi 6 septembre 2016 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. CORRESPONDANCE

- a) Une lettre de Sonia Boucher, Chef du Service des inventaires et du Plan par intérim, Ministère des Transports – Direction Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau, reçue le 16 septembre 2016, faisant suite à des demandes du Conseil municipal concernant la vitesse sur la rue Melançon. Le ministère propose à la municipalité d'augmenter la visibilité de la traverse d'écoliers au droit de l'avenue Quatre-H en ajoutant une balise piétonnière au centre de la voie en plus d'ajouts de signalisation.

5. ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 6 SEPTEMBRE 2016 AU 30 SEPTEMBRE 2016

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL:

SECTION MUNICIPALITÉ

COMPTES À PAYER	:	83 857.89 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:	104 734.90 \$

SECTION RÈGLEMENT F.D.I.

COMPTES À PAYER	:	1 125.43 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:	_____ \$

182.10.16

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Dominique Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 6 septembre 2016 au 30 septembre 2016, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser la Secrétaire trésorière à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 18106; 18142 à 18154; 18227 à 18251; et 18253 à 18260; soient et sont acceptés tels que libellés.

Je, soussignée Secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 3^e JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2016

Rachel Bourget, secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. DEMANDE DU CLUB KIWANIS

Le Club Kiwanis a fait parvenir une invitation pour sa 46^{ième} levée de fonds qui se tiendra le vendredi 18 novembre prochain. Les billets sont en vente au montant de 85 \$ chacun. Après discussion, il est entendu que le Conseil ne participera pas à cette activité.

7. ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE EN SÉCURITÉ INCENDIE SECTEUR SUD (RISISS)

183.10.16

Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Bruno accepte les prévisions budgétaires 2017 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie – secteur sud – qui se chiffrent à un montant total de dépenses et revenus équilibrés d'une somme de 639 999 \$, dont une quote-part pour la municipalité de Saint-Bruno qui se chiffre à 121 396 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR MODIFICATION DE SERVITUDE DE PASSAGE. RE : LOT 5 799 124

184.10.16

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers que ce Conseil autorise M. Réjean Bouchard, maire, et Mme Rachel Bourget, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou M. Philippe Lusinchi, directeur générale adjoint et urbaniste, à signer les documents visant un acte de modification de servitude de passage afin de modifier les conditions d'entretien de l'assiette de la servitude sur le lot 5 799 124, étant plus précisément le passage permettant de communiquer de la rue Napoléon vers les immeubles de la rue Melançon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. AUTORISATION POUR LA GESTION DU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER DE L'OMH DE SAINT-BRUNO ET ENGAGEMENT MUNICIPAL

ATTENDU que le ministre des Finances a annoncé, lors du discours sur le budget 2015-2016, la création de 5800 nouvelles unités d'ici 2019-2020 dans le cadre du programme Supplément au loyer;

ATTENDU qu'en vertu du paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8) la Société d'habitation du Québec a notamment pour objet de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique;

ATTENDU qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de cette loi, la Société prépare et met en œuvre, avec l'autorisation du gouvernement, les programmes lui permettant de rencontrer ses objets;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a, par le décret 869-2015 du 7 octobre 2015, autorisé la mise en œuvre du programme Supplément au loyer – Marché privé (SL1);

ATTENDU que la Municipalité doit autoriser l'Office à gérer le Programme de supplément au loyer et s'engager à défrayer 10 % des coûts de subvention et de gestion.

EN CONSÉQUENCE,

185.10.16

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Bruno autorise l'Office à gérer le Programme de supplément au loyer et, de ce fait, s'engage à défrayer dix pour cent (10 %) des coûts de subvention et de gestion du supplément au loyer et tout coût additionnel non accepté par la Société et inhérent au non-respect de l'entente passée entre les trois parties, soit la Société d'habitation du Québec, l'Office municipal d'habitation de Saint-Bruno et la Municipalité de Saint-Bruno.

Il est en outre résolu d'autoriser M. Réjean Bouchard, maire, et Mme Rachel Bourget, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'entente dans le cadre du Programme supplément au loyer – marché privé – SLI, dont copie demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES –
COMPRATIF AU 31 AOÛT 2016**

186.10.16

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt des activités financières de la municipalité au 31 août 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION DE L'EAU POTABLE

187.10.16

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que ce Conseil accepte le dépôt du rapport annuel de gestion de l'eau potable.

Il est en outre résolu qu'un avis soit publié dans le journal Le Brunois afin d'informer la population de la disponibilité de ce document pour consultation au bureau municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12. ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION POUR LA MODIFICATION
DES DEUX ENSEIGNES AUX ENTRÉES DE LA MUNICIPALITÉ
AVEC INTÉGRATION D'ÉCRANS NUMÉRIQUES ET
INSTALLATION D'ENSEIGNES AU PARC INDUSTRIEL**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bruno désire modifier ses deux enseignes aux entrées de la municipalité avec intégration d'écrans numériques en plus de récupérer, modifier et installer deux enseignes au parc industriel;

CONSIDÉRANT QU' une seule entreprise sur les quatre (4) invitées a déposé une soumission, tel que décrit au tableau suivant :

Entreprises	Montant (taxes incluses)
1. Les Enseignes April	-----
2. Lettrage Flash	-----
3. Lettrage GD	-----
4. Enseigne Ste-Marie	69 716.24 \$

188.10.16

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adjuger le contrat pour la modification des deux enseignes aux entrées de la municipalité de Saint-Bruno avec intégration d'écrans numériques et la récupération, modification et installation de deux enseignes au parc industriel, au seul soumissionnaire ayant déposé, soit Enseigne Ste-Marie, au montant de 69 716.24 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. AUTORISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET « QUALITÉ DE VIE AU CŒUR D'UNE RÉGION »

189.10.16

Il est proposé par M. Yvan Thériault, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les travaux dans le cadre de notre projet « Qualité de vie au cœur d'une région » en lien avec la Politique nationale de la ruralité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. DEMANDE AU CLUB OPTIMISTE DE SAINT-BRUNO DANS LE CADRE D'UN PROJET « QUALITÉ DE VIE AU CŒUR D'UNE RÉGION »

ATTENDU que le Club Optimiste de Saint-Bruno a démontré son intérêt à participer financièrement au projet « Qualité de vie au cœur d'une région » conditionnellement à l'affichage de leur logo à des endroits spécifiques;

ATTENDU que le Conseil municipal s'est engagé dans sa résolution n° 245.12.15 à procéder à l'affichage du logo Optimiste;

ATTENDU qu'un nouveau système d'affichage électronique sera installé aux deux entrées de la municipalité et que le logo du Club Optimiste sera affiché en conséquence;

190.10.16

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au Club Optimiste de verser à la municipalité une participation financière de 15 000 \$ prévue dans le cadre du projet « Qualité de vie au cœur d'une région ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. AUTORISATION DU DÉPÔT D'UN PROJET POUR FINS DE RECOMMANDATION AUPRÈS DE LA MRC. RE : PROGRAMME DE SÉCURITÉ - PHASE 3

ATTENDU que le projet respecte les orientations, objectifs et buts de la Politique nationale de la ruralité;

ATTENDU que le projet cadre dans le plan d'action de la municipalité et dans ses orientations de développement;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Bruno travaille depuis plusieurs années à implanter des zones de sécurité afin de créer des zones protégées de haute protection à l'intérieur du périmètre urbain.

ATTENDU que les retombées du projet apporteront un effet de levier au développement économique et social de la communauté tout en permettant son développement durable.

EN CONSÉQUENCE,

191.10.16

Il est proposé par M. Yvan Thériault, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le projet et de le recommander auprès de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour fins d'analyse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. MANDAT À UN INGÉNIEUR POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE CONDUITES SUR LA RUE LAJOIE

ATTENDU l'offre de service reçue de Normand Villeneuve, ingénieur et chargé de projets pour Norda Stelo, visant la réfection de l'émissaire pluvial de la rue Lajoie;

192.10.16

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers que mandat soit donné à Normand Villeneuve, ingénieur pour la firme Norda Stelo, visant la réfection de l'émissaire, l'évaluation des coûts, la préparation des plan et devis ainsi que le support technique sur demande, au montant de 9 026.60 \$, plus les taxes applicables, selon l'offre de service portant le numéro 114574.00 en date du 27 septembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE SUR LA ROUTE SAINT-ALPHONSE NORD

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LAC ST-JEAN EST
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO

Règlement N° 357-16

Concernant les limites de vitesse sur la route Saint-Alphonse Nord

ATTENDU QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers sur son territoire;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Bruno tenue le 4 juillet 2016.

193.10.16

Il est proposé par M. Yvan Thériault, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement N° 357-16 concernant les limites de vitesse sur la route Saint-Alphonse Nord lequel ordonne et statue ce qui suit :

ARTICLE 1:

Le présent règlement porte le titre de Règlement concernant les limites de vitesse sur la route Saint-Alphonse Nord.

ARTICLE 2:

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant 70 km/h sur la route Saint-Alphonse Nord, soit du 980 Saint-Alphonse à la jonction de la route 169.

ARTICLE 3:

La signalisation appropriée sera installée par le Service des travaux publics.

ARTICLE 4 :

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

ARTICLE 5 :

Des annexes concernant la modification de la signalisation sur la route Saint-Alphonse Nord font partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 6 :

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption, à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre des Transports publié dans la *Gazette officielle du Québec*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. COMPTE RENDU DES COMITÉS

a) Travaux publics

M. le conseiller Dominique Côté présente le rapport des travaux publics préparé par le directeur, monsieur Denis Boudreault.

b) Loisirs et culture

M. Marc-Antoine Fortin, présente le rapport des loisirs préparé par le directeur, monsieur Denis Boudreault.

c) Sécurité publique

Monsieur le conseiller Berthold Tremblay donne quelques informations concernant la régie en sécurité incendie du secteur sud.

d) Urbanisme

Aucun rapport.

e) Ressources humaines

Il est simplement mentionné qu'une rencontre du comité des ressources humaines se tiendra jeudi prochain le 6 octobre.

19. AUTRES SUJETS

A) AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION ET L'ENTRETIEN DES FOSSÉS DE CHEMINS ET ENTRÉES PRIVÉES (VOIES CHARRETIÈRES)

Avis de motion

M. le conseiller Magella Duchesne donne avis qu'il présentera, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement concernant la construction et l'entretien des fossés de chemins et entrées privées (voies charretières) sur le territoire de la municipalité de Saint-Bruno.

Il est en outre résolu que le Conseil municipal dispense la Secrétaire-trésorière de la lecture entière de ce règlement lors de son adoption.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Quelques questions sont posées par les contribuables présents à lesquelles Monsieur le maire répond le plus adéquatement possible.

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

194.10.16

À 20 h 45, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. le conseiller Magella Duchesne de lever la séance.

Réjean Bouchard, Maire

Rachel Bourget,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Réjean Bouchard, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142(2) du code municipal*.

Réjean Bouchard, Maire